



SLV de

BULLETIN D'INSCRIPTION

OUVRANT DROIT

NomPrénomSLV.....
NIA.....
Téléphone.....Portable
Email
Actif Inactif
Famille monoparentale/personne seule/veuf(ve)
Marié(e)/pacsé(e)/en couple
Allergie/situation de handicap/Autre.....

ACTIVITÉ

SEJOUR NORVEGE
DU 17/10 AU 21/10/2024

Date de forclusion : 09/07/2024

PARTICIPANTS

Table with 6 rows and 6 columns: Nom et Prénom de tous les participants, Ext, Date de naissance (jour, mois, an, âge), Participation financière. Includes a TOTAL row at the bottom right.

Demande jumelée avec.....

Chambre particulière avec supplément de 350€ (sous condition de disponibilité au moment de l'affectation).

ATTENTION : Rendez-vous directement à l'aéroport.

Bulletin et règlement à retourner à votre SLV
Chèque à l'ordre de la CMCAS du Val d'Oise
Règlement possible en 3 x sans frais

- 1er chèque de..... € encaissement au moment de l'affectation le 19/07/2024.
2ème chèque..... € encaissement le 09/08/2024.
3ème chèque de solde€ encaissement le 06/09/2024.

Conditions générales



Droit à l'image : toute participation à une activité avec la CMCAS du Val d'Oise peut vous amener à être pris en photo. Si vous ne le souhaitez pas, merci de vous retirer de la prise de vue lors du cliché. Les photos pourront être utilisées sur le site internet ou dans toute autre publication de la CMCAS.

Conditions Particulières

Séjour Etranger

NORVEGE

du 17/10 au 21/10/2024

- L'inscription à ce voyage implique que vous avez pris connaissance et acceptez le programme, les spécificités du séjour, les conditions générales et particulières.
- Toute annulation avant la date de forclusion de l'activité n'entraîne aucune retenue financière, ni mention sur l'historique du bénéficiaire.
- Après la date de forclusion, le montant total du séjour sera conservé, sauf pour les motifs suivants sur justificatif : Maladie grave, accident ou décès d'un participant ou d'un membre de votre famille (décès dans le cercle familial proche qui se compose limitativement du conjoint ou du partenaire lié par un pacte civil de solidarité, ses ascendants et descendants en ligne directe, ainsi que ses frères et sœurs), congé refusé.
S'il y a un acompte, il sera conservé.
- En cas d'annulation après la date de forclusion, sans justificatif, la Cmcas tentera, dans la mesure du possible, de remplacer le bénéficiaire par un autre s'il existe une liste d'attente. Si le bénéficiaire est remplacé, la Cmcas procédera au remboursement, cependant l'acompte sera conservé.
- Vous vous engagez à être en conformité avec les mesures sanitaires (Covid et vaccinations éventuelles) exigées par la France et le pays de destination au moment du départ, sans quoi, la Cmcas 95 ne pourra être tenue pour responsable et vous ne pourrez prétendre à aucun remboursement.
- Lors de votre inscription ou au plus tard à J-1 de la date de forclusion, vous devrez :
 - Joindre une copie de votre passeport ou carte d'identité en cours de validité pour chaque participant.
 - Pour les ressortissants étrangers (hors Union Européenne) vous devez impérativement fournir votre passeport en cours de validité valable 6 mois après la date de fin de séjour ainsi que votre titre de séjour. En complément, vous devez vous rapprocher de votre ambassade pour obtenir les autorisations et/ou visa nécessaire(s) à votre voyage.
 - un chèque d'acompte de 150 € par participant.

**Tout dossier incomplet sera retourné auprès de votre SLV
et ne sera pas pris en compte.**

**Tout dossier ne respectant ces conditions sera annulé automatiquement à J+1
de la date de forclusion.**

Date :

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé » :